

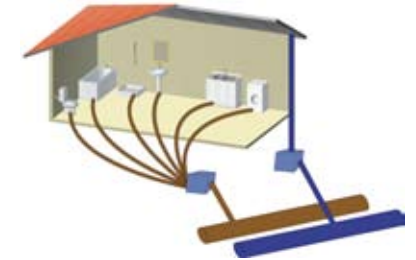
# Préservons notre cadre de vie... L'Assainissement, c'est l'affaire de tous !

*C'est la machine à laver les eaux usées ...*

## → Mon assainissement est-il efficace ?

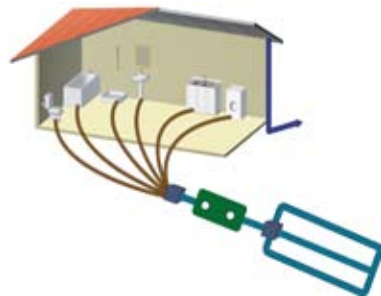
### ◆ Mon logement est desservi par un réseau d'Assainissement Collectif (station d'épuration)

- En tant que propriétaire,
  - Je suis dans l'obligation de me raccorder dans les 2 ans qui suivent la mise en service du réseau d'assainissement collectif (et par conséquent de supprimer mon système ANC\*).
- En tant qu'occupant,
  - Je vérifie que le logement est bien raccordé de façon efficace (information en mairie ou auprès du syndicat intercommunal).
  - Je paie les redevances « assainissement » qui correspondent à la rubrique « collecte et traitement des eaux usées » qui apparaît sur ma facture d'eau.



AC : Assainissement Collectif

### ◆ Si non, mon logement relève de l'Assainissement Non Collectif (fosse septique et épandage)



\*ANC : Assainissement Non Collectif

- En tant que propriétaire,
  - J'assure la mise en œuvre conforme d'un système ANC, par une entreprise spécialisée (la fosse septique toutes eaux élimine les matières en suspension, soit 30% de la pollution et doit être couplée à un système d'épuration).
- En tant qu'occupant,
  - J'assure l'entretien\*\* et la vidange au moins une fois tous les 4 ans (délivrance d'un certificat de vidange par un opérateur déclaré).

\*\*sauf si la commune prend en charge cette compétence

#### A SAVOIR

- ◆ Un usage excessif de produits d'entretien entraîne une baisse de l'efficacité de la fosse septique et donc du système d'assainissement.
- ◆ Les eaux de pluie et les eaux usées doivent être strictement séparées

Au dos, les contacts des mairies et des syndicats

40% de la population martiniquaise est censée être raccordée au réseau d'assainissement collectif (traitement des eaux usées par les stations d'épuration).

60% de la population relève de l'assainissement non collectif - dit autonome. La majorité de ces systèmes ne sont pas efficaces car mal entretenus, voire inexistantes : les eaux usées sont rejetées dans le milieu naturel, sans traitement !

# Préservons notre cadre de vie ... L'Assainissement, c'est l'affaire de tous !



## Qui contacter ?

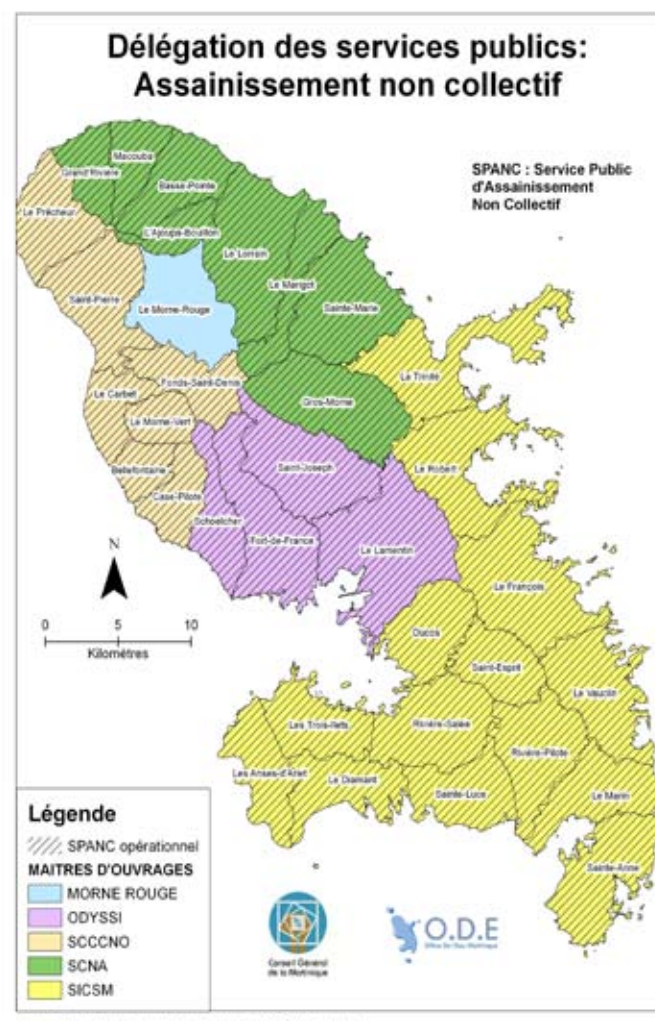
- Commune du Morne-Rouge : 05 96 52 30 23
- Odysse - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement- Territoire de la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) : 05 96 72 87 03
- SCCCNO - Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest : 05 96 78 17 35
- SCNA - Syndicat des Communes du Nord Atlantique : 05 96 53 53 72
- SICSM - Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique : 05 96 68 10 34

## Le SPANC ?

C'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il contrôle la réalisation des nouvelles installations et la qualité (entretien, efficacité,...) des installations existantes.

Textes de référence : lois sur l'eau de 1992 et de 2006, 2 arrêtés du 6 mai 1996, 3 arrêtés du 7 septembre 2009.



## Des aides financières pour la mise en œuvre de votre ANC

- \*La CAF MARTINIQUE (les personnes allocataires doivent être propriétaires de leur habitation) : le montant de la subvention est de 5000 € - Tél. : 0820 259 720 (0,12 € TTC / min.) - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- \*La CGSSM (Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique) : dans le cadre de l'aide à domicile, les retraités peuvent bénéficier d'une subvention de 1959 € - Tél. : 0820 222 555 (0,12 € TTC / min.) - [www.cgss-martinique.fr](http://www.cgss-martinique.fr)
- \*LANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) : subvention pour raccordements aux réseaux existants (égout) et remise aux normes de l'AN - Tél. : 0596 59 57 31 - DDE - [Pointe de Jaham - 972333 Schoelcher](http://Pointe.de.Jaham-972333.Schoelcher)
- \*Votre banque : éco-prêt à taux zéro qui peut aller jusqu'à 30 000 euros remboursables sur 10 ans et s'adresse à tous les propriétaires, sans condition de revenus - [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)